



Assemblée du GECT / Assemblea del GECT
Séance du 24 mars 2015 / Seduta del 24 marzo 2015

Délibération n° 2015-05 / Deliberazione n° 2015-05

Approuvant le Rapport d'activité 2014
du Groupement Européen de Coopération Territoriale
« Parc européen / Parco europeo Alpi Marittime - Mercantour »
Approvazione il rapporto d'attività
del Gruppo Europeo di Cooperazione Territoriale
« Parc européen / Parco europeo Alpi Marittime - Mercantour »

Membres présents / Membri presenti :

BLANCHI Fernand, BARALE Gianluca, BOTTERO Paolo, DALMASSO Fulvio,
MICHEL Jean-Claude, BURRO Paul.

L'Assemblée du GECT / L' Assemblea del GECT,

Vu le règlement CE n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) ;

Vu la convention constitutive du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu les statuts du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2013-01-GECT du 23 mai 2013 portant création du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » ;

Vu que le quorum est atteint ;

Vu le vote à l'unanimité des membres de l'Assemblée présents ;

Visto il regolamento CE n°1082/2006 del Parlamento Europeo e del Consiglio del 5 luglio 2006 relativo a un Gruppo Europeo di Cooperazione Territoriale (GECT) ;

- Vista la convenzione costitutiva del GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » del 23 maggio 2013 ;

- Visto lo statuto del GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » del 23 maggio 2013 ;

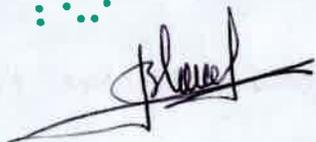
- Visto il decreto prefettizio francese n° 2013-01-GECT del 23 maggio 2013 avente per oggetto la creazione del GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » ;
- Visto che il numero legale è stato raggiunto ;
- Visto il voto all'unanimità dei membri dell'assemblea ;

Approuve le Rapport d'activité du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « Parc européen / Parco europeo Alpi Marittime - Mercantour » pour l'année 2014, annexé à la présente délibération pour en faire partie intégrante.

Approva il Rapporto d'attività del Gruppo Europeo di Cooperazione Territoriale (GECT) «Parc européen / Parco europeo Alpi Marittime - Mercantour» per l'anno 2014, allegato alla presente deliberazione per farne parte integrante.

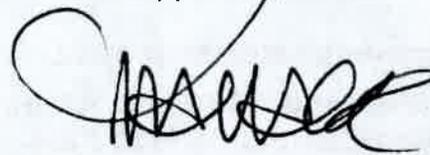
Fait à Vernante, le 24 mars 2015

Fernand BLANCHI



Président du GECT

Giuseppe CANAVESE



Directeur par intérim du GECT



Rapport d'activité 2014

Réunions de l'Assemblée

En 2014, l'Assemblée du Parc européen Maritime Mercantour s'est réunie deux fois.

- Le 5 mars 2014 à Vernante, l'Assemblée a voté le premier budget du groupement ainsi que le règlement intérieur. Une convention de partenariat entre le parc européen et les autres entités candidate au patrimoine mondial a été examinée et validée.

- Le 24 octobre 2014 à Valdieri, l'Assemblée a voté le budget 2015 et validé les demandes de subventions. Patrizia Rossi, Directrice a cessé ses fonctions et a été remplacée par Giuseppe Canavese. L'activité principale du GECT concerne, conformément à l'article 4 de la convention l'accompagnement de la candidature à l'UNESCO du Bien « Les Alpes de la Mer ».

Les actions réalisées en 2014

L'Assemblée du 18 novembre 2013 approuvait par délibération n°04-2013 le programme d'actions suivant :

- 1- Élaboration du règlement intérieur
- 2- Évaluation du Plan d'actions commun 2007-2013
- 3- Élaboration du Plan d'actions commun 2014-2020
- 4- Suivi du dossier de candidature du Patrimoine mondial

1- Élaboration du règlement intérieur

Ce document de référence élaboré fin février fait l'objet d'échanges entre les deux membres qui ont abouti à son adoption par l'Assemblée du 5 mars 2014 (délibération n°02-2014)

2- Évaluation du Plan d'actions commun 2007-2013

Sur la base d'un premier rapport intermédiaire réalisé en 2012, le personnel du Parc a affiné l'évaluation du Plan d'actions commun Maritime Mercantour. L'objectif identifié était de mettre en évidence les points de force et de faiblesse de la coopération transfrontalière entre les deux parcs sur la période comprise entre 2006 et 2014. Les 5 axes de travail composant le Plan d'actions ont ainsi été évalués (formalisation de la coopération, connaissance et gestion du patrimoine naturel et culturel, éducation à l'environnement, appui au développement et promotion et communication). Au cours de la période 2007-2013, les objectifs et projets phares ont été menés comme par exemple la création du GECT et l'Inventaire Biologique Généralisé, néanmoins un certain nombre de projets n'ont pu être réalisés sur la période du Plan d'actions commun car trop ambitieux. Par ailleurs, à travers le Plan Intégré Transfrontalier Maritime Mercantour et les projets ALCOTRA successifs, les parcs ont mis en œuvre plusieurs actions qui n'étaient pas explicitement prévues dans le Plan d'actions commun.

3- Élaboration du Plan d'action commun 2014-2020

Conformément à ses statuts, le GECT doit se doter d'un Plan d'actions quinquennal. Fin 2014, les changements au sein de l'équipe de direction du Parc national du Mercantour ont incité les deux

parcs à attendre la prise de fonction des nouveaux arrivants pour travailler à la définition de la nouvelle stratégie transfrontalière. Une réunion a d'ores et déjà été fixée fin février 2015 sous la forme d'un Comité de direction transfrontalier pour faire le bilan de la coopération entre 2006 et 2014 et définir les grands principes de fonctionnement et les axes thématiques du nouveau plan d'actions.

4- Suivi du dossier de candidature du Patrimoine mondial

2014 a été une année importante pour la candidature au Patrimoine mondial tant par la mise en place d'une gouvernance transfrontalière que par l'avancée en matière scientifique.

Depuis la conférence de lancement officiel de la candidature le 18 novembre 2013 en présence des Ministères français et italien, des institutionnels, de nombreux élus, des scientifiques, des socioprofessionnels, les six co-candidats ont renforcé la gouvernance avec l'élaboration d'une convention de partenariat entre le GECT et le Parco naturale del Marguareis, le Parco alpi Liguri, la Provincia di Imperia, l'Area Protetta Botanic Hanbury. Approuvée par le GECT lors de sa deuxième Assemblée du 5 mars 2014, elle a été signée à San Remo le 15 mai 2014.

Eric Ciotti, Président du Conseil général des Alpes-Maritimes a invité le 3 février 2014 tous les maires et personnalités du département ainsi que les présidents et maires italiens concernés afin d'afficher clairement le soutien du Département des Alpes-Maritimes à la candidature de l'Espace Maritime Mercantour au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Une rencontre avec l'Ambassadeur français auprès de l'UNESCO, SEM Philippe Lalliot, a été organisée le 29 janvier 2014 et Fernand Bianchi, Président du GECT et du PNM, y a participé.

Suite au rapport d'expertise de Thierry Lefebvre, expert IUCN France, transmis au Comité des Biens français qui l'a validé, le Conseil Scientifique Transfrontalier a défini un programme d'investigations avec comme objectif la réalisation de cartes homogènes (géologique, habitats, climatique et des processus écologiques) sur l'ensemble du Bien afin de démontrer la VUE.

La collaboration avec les Universités de Nice Sophia Antipolis, de Gênes et de Milan s'est concrétisée notamment par la réalisation de la carte des habitats et de la carte géologique de l'espace transfrontalier.

Les 15, 16 et 17 avril, le Ministère français, en collaboration avec l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial (ABFPM) et l'IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) France, a proposé d'organiser des ateliers techniques à Nice pour deux candidatures suivantes au Patrimoine mondial : « Maritime Mercantour, les Alpes de la Mer » et les « Bouches de Bonifacio ». Ces ateliers ont permis, en particulier, d'approfondir chacune des étapes du montage du dossier de candidature en s'appuyant sur l'expérience de Biens classés ou en cours de classement. Le site a des atouts naturels indéniables et la collaboration forte de 30 ans avec le Parco Alpi Maritime ainsi que la création du GECT constituent un socle solide.

L'élaboration d'un dossier de cette envergure suppose un investissement non négligeable et c'est pourquoi le GECT s'est engagé dans une recherche de financements publics ou privés.

Des dossiers de subvention ont été déposés auprès de la Région PACA, du Conseil général 04 qui ont accepté de subventionner le projet respectivement à hauteur de 30 000 et 15 000 euros.

Des dossiers de mécénat ont été élaborés par le GECT et soumis à la Principauté de Monaco et la Fondation Prince Albert II de Monaco qui ont répondu favorablement pour un montant respectif de 57 000 euros et 15 000 euros sur 3 ans. Une convention de collaboration doit être signée prochainement. Un autre dossier de mécénat a été soumis au Groupe Allianz, qui a également répondu favorablement. La constitution d'un mécénat de compétence est en cours avec La Poste.

Les 7 et 8 octobre ont eu lieu à Vintimille de nouveaux ateliers techniques centrés exclusivement sur l'espace « Maritime Mercantour, les Alpes de la Mer » et réunissant les scientifiques du Comité Scientifique Transfrontalier, les experts d'IUCN France, le Ministère de l'Environnement français et les co-candidats.

Suite à de nombreuses réunions avec les scientifiques impliqués dans ce dossier, une ébauche de la VUE a été rédigée ainsi qu'une première proposition d'analyse comparative.

Le 25 octobre à Cuneo a eu lieu la présentation de la candidature devant les élus de la Région Piémont. De nombreuses personnalités étaient présentes à cette dernière manifestation et ont affirmé leur réel soutien à cet ambitieux projet : Ministère de l'Environnement italien, Fondation Albert II de Monaco, Présidents de la Région Piémont, de la Province de Cuneo, des espaces candidats, du GECT Parc européen Alpi Marittime Mercantour, de la Camera Commercio Cuneo...

Actuellement une stratégie de communication est en cours de finalisation. Une convention cadre avec l'Université de Nice Sophia Antipolis a été élaborée et devrait être signée en 2015.

Les prochaines échéances du projet sont fixées au printemps 2015 avec la présentation en mars d'un pré-dossier à l'UICN France suivi d'une présentation à l'UICN international en avril 2015, afin de recueillir un avis informel sur notre candidature et orienter la suite des travaux préparatoires, dans l'optique d'un dépôt de la candidature officielle à l'horizon fin 2016.

